EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DE L'ISERE - 4 NOV. 2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers En exercice : 40

Présents : 29 Votants : 37 L'an deux mille seize, le trois novembre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 26 octobre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

<u>OBJET</u>: DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GENERAL – AVANCE DE TRESORERIE DE L'EPIC DOMAINE SKIABLE CŒUR DE CHARTREUSE Jean Michel FERTIER,(Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Susy REY (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz); Christiane GONTIER (Saint Franc); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont); Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz); Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs: Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Pierre Auguste FEUGIER à Christiane GONTIER, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Eric GRUBY à Jean-Pierre ZURDO, François LE GOUIC à Christian LORIDON, Roger CHARVET à Jean-Michel FERTIER, Christiane MOLLARET à Jean-Louis MONIN

CONSIDERANT le projet de création de l'EPIC de gestion des domaines skiables et remontées mécaniques de Cœur de Chartreuse porté par la Communauté de communes cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le besoin de trésorerie initiale pour la reprise de l'activité Ski alpin et remontées mécaniques et assurer un démarrage optimal de la saison 2016-2017,

CONSIDERANT les points présentés ci-avant concernant la création de l'EPIC et la dotation de démarrage de la Régie,

Il est proposé la décision modificative n°3 suivante afin de constituer l'avance de trésorerie nécessaire à l'EPIC.

Cette avance sera remboursable; une convention de remboursement sera établie sur la base d'un échéancier, intégrant les frais de trésorerie, afin d'en déterminer le rythme et les modalités.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	300,000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	300 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-67442-020 : aux régies dotées de la personnalité morale	0,00€	300,000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00€	300 000,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	300 000,00 €	300 000,00€	0,00 €	0,00€
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- ➤ APPROUVE la décision modificative n°3 suivante afin de constituer l'avance de trésorerie nécessaire à l'EPIC
- > AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à cette vente.

Le Président,

granters.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 3 novembre 2016,

Denis SEGORNE F